

Le Journal du Syndicat Intercommunal du Vuache



Drave faux Aïzoon – Vuache – Hiver 2022

AU SOMMAIRE :

- Edito de la Présidente 2
- Hiver 2023 : Chantiers participatifs et formations à la taille et au greffage des arbres fruitiers ! 4
- Retour sur l'Atlas de la Biodiversité Territoriale (ABT) du Pays du Vuache 5
- Histoires d'autrefois au Pays du Vuache 6
- Pays du Vuache d'hier et d'aujourd'hui 8

EDITO DE LA PRESIDENTE

Chères habitantes et chers habitants du Pays du Vuache,

Permettez-moi avant tout de vous adresser mes **meilleurs vœux pour 2023** !

L'année qui commence sera une année charnière pour le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV). En effet, 2023 marque l'aboutissement de deux programmes structurant pour notre territoire, qui ont permis à notre collectivité de réaliser un grand nombre d'actions ces cinq dernières années :

1. Tout d'abord le **Schéma directeur de la randonnée pour le Pays du Vuache**, mis en place en 2018 en partenariat avec le Département de la Haute-Savoie.

Celui-ci verra ses derniers aménagements installés ce printemps, avec le balisage d'un nouvel itinéraire sur les communes de Vulbens, Valleiry et Dingy-en-Vuache : la boucle pédestre « *Sur les rives de la Vosogne* ».



Au final, ce programme aura permis de développer sensiblement l'offre de randonnée sur les onze communes du SIV, avec aujourd'hui un réseau de **plus de 270 km de sentiers balisés** ! (pédestres, VTT et équestres), dont 171 km inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) :

- 3 portions de GR (sentiers de Grande Randonnée) : Saint-Jacques de Compostelle, Balcon du Léman et Sur les pas de Huguenots,
- 11 sentiers d'intérêt départemental (dont deux nouveaux itinéraires),
- 6 sentiers d'intérêt local (dont trois nouvelles boucles).

L'aide du Département aura également permis d'améliorer l'accueil et le confort des randonneurs avec la pose de nouveaux panneaux d'information au départ de chaque randonnée et la réhabilitation de certains tronçons endommagés par les intempéries.

L'entretien de ce conséquent réseau de sentiers sera au cœur de nos préoccupations à venir, afin de garantir sa praticabilité et de veiller à la qualité des aménagements mis en place (mobilier de balisage et équipements touristiques).

2. 2023 sera aussi la dernière année du **Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles « Vuache Champagne Genevois »**.

Signé en 2019 avec le Département de la Haute-Savoie, il a notamment permis de poursuivre les actions initiées depuis plus de vingt ans pour la préservation des richesses naturelles exceptionnelles du territoire : entretien des prairies sèches sur le Vuache et dans la plaine, gestion des biotopes protégés, notamment à Viry, restauration des zones humides, animations scolaires et grands publics, études et suivis scientifiques, valorisation du patrimoine, sauvegarde des vergers traditionnels, etc.

EDITO DE LA PRESIDENTE (SUITE)

Le bilan est plus que positif, avec la réalisation de la quasi-totalité des objectifs fixés :

- Le maintien des habitats naturels dans un bon état de conservation,
- La sensibilisation de la population : organisation d'une vingtaine de chantiers participatifs, d'une cinquantaine de sorties nature dans les ENS et d'une centaine d'animations scolaires sur le thème des Corridors Biologiques ou des Vergers Traditionnels,
- La création de nombreux outils d'information : exposition itinérante, tables de lectures, sentier d'interprétation, observatoire de la faune, etc.
- L'acquisition de parcelles de grand intérêt, etc.

2023 sera par ailleurs le commencement d'un nouveau programme destiné à encourager le changement des pratiques agricoles sur notre territoire.

En effet, le **Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) « Salève Vuache Usses » 2023 - 2027** a été retenu par la DRAFF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Piloté par le Syndicat Mixte du Salève (SMS), il permettra aux agriculteurs volontaires de s'engager dans différentes mesures (MAEC). Le SIV sera chargé d'animer le dispositif sur le site Natura 2000 du « *Massif du Mont Vuache* ».

Pour conclure, je souhaiterais remercier ici les élus de nos communes, qui ont réaffirmé dernièrement leur soutien à notre collectivité. Remercier également tous les acteurs du territoire et notamment les associations locales, avec qui nous travaillons en étroite collaboration. Enfin, je veux remercier très sincèrement les collectivités partenaires, sans qui nos actions ne pourraient voir le jour, ainsi que l'ensemble des organismes privés (Fonds Vitale Environnement, Société ATMB, Société botanique de Genève, etc.) qui nous soutiennent fidèlement depuis tant d'années.

Je fais le vœu que ces partenariats puissent se poursuivre, bien au-delà de 2023 !

Sylvie RINALDI, Présidente du SIV.



Erythronium dent de chien, Vuache, printemps 2022 – Photo D. ERNST

HIVER 2023 : CHANTIERS PARTICIPATIFS ET FORMATIONS A LA TAILLE ET AU GREFFAGE DES ARBRES FRUITIERS !

Comme à chaque début d'année, en partenariat avec l'association de protection de la nature « Apollon74 », le SIV vous invite à participer à trois chantiers bénévoles :

- **Samedi 18 février 2023** : Opération « *Crapauducs et ouverture de mares* » : installation de dispositifs anti-écrasement (filets) le long des routes départementales, ouverture de mares dans le Bois de la Rippe. Rendez-vous à 9h à la Mairie de Viry.



Vendredi 24 février 2023 : Sur le site naturel du « *Bois du Ban* » : entretien du site (débroussaillage) et création de gouilles et de mares pour le Crapaud sonneur à ventre jaune.

Rendez-vous à 9h devant l'église de Vers.

- **Lundi 6 mars 2023** : Sur la prairie sèche des Tirées et du Grand Nant : débroussaillage, ramassage et mise en tas des produits de la coupe. Rendez-vous à 9h au terrain de foot de Jonzier-Epagny.

Renseignements et inscriptions (obligatoires) auprès d'Apollon74 au 04 50 43 63 66 ou apollon74@apollon74.org

Puis comme chaque année, les syndicats du Vuache et du Salève vous proposent des journées de formation à la taille et au greffage des arbres fruitiers :

Les **vendredi 10 et 17 mars 2023** : Stage de formation à la taille avec une première journée « théorique » et une seconde journée « pratique » dans un verger traditionnel. Animation : Croqueurs de pommes de Haute-Savoie et techniciens spécialisés du SMS. Rendez-vous à 9h / Lieux à définir (autour du Salève).

Le **vendredi 7 avril 2023** : Matinée de formation au greffage. Rendez-vous à 9h à la Mairie de Vulbens. Animation : Croqueurs de pommes de Haute-Savoie.



Ces formations sont gratuites, mais les inscriptions sont obligatoires auprès du SMS (04 50 95 28 42) ou du SIV (04 50 04 62 89).

RETOUR SUR L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE TERRITORIALE (ABT) DU PAYS DU VUACHE

Le contrat de travail de Yasmine Lachenal, notre chargée de mission « Biodiversité », a pris fin en octobre 2022. Après une année et demie de travail, Yasmine a réussi à élaborer un ABT pour le Pays du Vuache, décliné en deux documents : un « technique » pour les élus du territoire et un « grand public » pour la population et les scolaires. Ce dernier est téléchargeable sur notre site internet :

https://pays-du-vuache.fr/wp-content/uploads/2022/12/ABT_Vuache_2022-Livret-decouverte_compressed.pdf

Si nous n'avons pas encore la connaissance précise sur le nombre total d'espèces (faune et flore) présentes dans le Pays du Vuache (l'ABT s'étant limité pour le moment aux habitats naturels et aux espèces patrimoniales), nous savons que notre territoire héberge une richesse naturelle exceptionnelle.

Pour exemple, on répertorie sur le seul massif du Vuache, pas moins de 1 100 plantes ! (sur les 2 500 espèces végétales que l'on trouve en Haute-Savoie). De plus, pour certaines d'entre elles, le Vuache est la seule ou l'une des rares occurrences (observations) départementales :

- Le Dictamne, le Limnanthème jaune, l'Aspérule des teinturiers, le Buplèvre à feuilles de Jonc, le Peucedan à feuilles de Cumin, n'existent nulle part ailleurs dans le département !
- L'Hélianthème de l'Apennin, la Serratule à tige nues, Le Lis orangé, le Bulbocode printanier, le Pigamon simple, L'Arabette scabre, Le Thésium à feuilles de Lin, la Clypéole, l'Armoise blanche, le Micrope dressé, ne sont présents que dans une à trois stations départementales.
- En outre, le Vuache est renommé pour l'abondance locale des populations de plantes disséminées par ailleurs. C'est le cas de l'Erythron dent de chien et de l'Isopyre faux pigamon, notamment.



En Haute-Savoie, la Fraxinelle ou Dictamnne n'est présente qu'au Vuache ! Photo SIV

En termes de connaissances (données) naturalistes, quatre communes du Pays du Vuache se trouvent en haut du palmarès pour le département de la Haute-Savoie : Clarafond-Arcine, Chevrier, Chaumont et Viry, ces deux dernières affichant chacune près de 1 000 espèces faunistiques observées !

Voici quelques espèces faunistiques emblématiques du territoire :



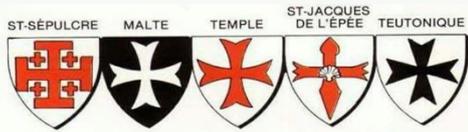
Le Sonneur à ventre jaune, habitant des mares, ornières et flaques d'eau en forêt. Photo D. Lopez Pinot

- Le massif du Vuache accueille les deux félins sauvages de France : le Lynx et le Chat forestier,
- On ne dénombre pas moins de 22 espèces de Chauve-souris dans le Vuache. Le Murin de Brandt, présent à Chevrier, correspond à la plus grosse colonie du Genevois,
- 140 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur le territoire, dont 13 sont d'intérêt communautaire. Le couloir migratoire du Défilé de l'Ecluse est d'importance européenne, notamment pour le Milan royal !
- La population de Sonneur à ventre jaune (crapaud) du Bois du Ban (Viry) est la plus importante du bassin Genevois,
- La très rare Ecrevisse des torrents ne compte que quatre stations en France, dont une dans les ruisseaux qui s'écoulent du Vuache, etc.

HISTOIRES D'AUTREFOIS AU PAYS DU VUACHE

Au XII^e siècle, des Templiers installés sur les terres du Pays du Vuache

Sans doute rattachés à l'importante commanderie de Genève, un établissement des Templiers a été établi vers 1196 au lieu-dit Cologny, sur l'ancienne paroisse de Bans, un site stratégique disposant d'un bac à traîle pour franchir le Rhône.



Les cinq ordres militaires et religieux chrétiens qui protégeaient les pèlerins des attaques des guerriers musulmans lors des pèlerinages à Jérusalem, sur le tombeau du Christ. (Dessin de Pierre Joubert, DR)

Imaginez des chevaliers templiers avec leur tunique blanche frappée d'une croix rouge galoper sur leurs fiers destriers dans la campagne du Pays du Vuache ! Une image peu probable, me direz-vous !

Et pourtant, des paysans de notre contrée ont certainement croisé ces moines-chevaliers dans le pays du Vuache du XII^e siècle ! Car à cette époque, un établissement des Templiers était installé à Cologny, au bord du Rhône. Mais avant de détailler cet épisode méconnu de notre histoire locale, il convient de rappeler ici la fascinante histoire de ces chevaliers du Christ. Les Templiers forment un ordre militaire et religieux chrétien fondé en 1120 à Jérusalem. Il protège les pèlerins des attaques des guerriers musulmans lors des pèlerinages à Jérusalem, sur le tombeau du Christ. Les Templiers sont à la fois des moines et des soldats. L'ordre dépend du pape et dispose de revenus considérables, grâce aux dons et aux legs qui leur sont faits pour financer leurs activités militaires au Proche-Orient.

En 1291, la perte de Saint-Jean-D'acre oblige les chrétiens à quitter la Terre sainte

Leurs commanderies sont installées dans toute l'Europe, du Portugal aux pays baltes, mais surtout en France. Grâce à leur présence sur le continent et au Proche-Orient, les Templiers servent aussi de banquiers et peuvent prêter de l'argent aux souverains européens engagés dans les Croisades. Mais en 1291, les croisés perdent Saint-Jean-D'acre et les chrétiens sont obligés de quitter la Terre sainte. Les ordres religieux tels que les Templiers n'échappent pas à cet exode. En France, le fait que ces derniers dépendent du pape pose problème aux rois, et en particulier à Philippe IV le Bel, qui tente d'établir un pouvoir sans partage sur le royaume. Leur richesse est aussi convoitée par ce roi toujours à court d'argent. Pour arriver à ses fins, le souverain va faire accuser les Templiers d'hérésie et de mœurs incompatibles avec leur état de moines. Il obtient aussi du pape Clément V que les Templiers résident en France soient arrêtés, ce qui est fait dans tout le royaume le même jour, le 13 octobre 1307. Soumis à la torture, ils avouent ce qui leur est reproché.

La malédiction de Jacques de Molay, fatale pour le roi et le pape

Cinquante-quatre d'entre eux, dont Jacques de Molay, le grand maître de l'Ordre, seront brûlés vifs en mars 1314. Selon la légende, Jacques de Molay aurait maudit le roi et le pape sur le bûcher : « Pape Clément ! Roi Philippe ! Avant un an, je vous cite à paraître au tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtiment ! Maudits ! Maudits ! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races ! ». Cette malédiction s'est réalisée, car Clément V et Philippe IV sont morts lors de l'année 1314. Mieux, les enfants mâles de Philippe le Bel vont aussi décéder les années suivantes, mettant ainsi fin à la lignée des Capétiens ! Lorsque l'ordre est dissous par le pape, en avril 1312, les biens des Templiers passent aux Hospitaliers de Malte.



Jacques de Molay, le grand Maître de l'Ordre des Templiers. (DR)

HISTOIRES D'AUTREFOIS AU PAYS DU VUACHE (SUITE)

Des Templiers entre Vuache et Rhône, sur un site stratégique



Une vue du domaine de Cologny depuis les hauteurs du Jura, l'établissement des Templiers se situait sur la partie de droite des bâtiments. (Photo DE)

Quant à la présence des Templiers au Pays du Vuache, elle remonte au XII^e siècle. Plus exactement à l'an 1196, avec une transaction entre le prieur de Saint-Victor de Genève et l'Ordre du Temple, représenté par « *frère Wilhelme, templier au territoire de l'église de Bans, lieu-dit Cologny (Cologniacum), qui vient de construire un oratoire* ». Cet édifice religieux a été bâti à un endroit stratégique, à proximité du lieu-dit « *Port des Isles* », qui abritait un port sur le Rhône, mais surtout un bac permettant de traverser le fleuve, moyennant un péage. Deux routes importantes se croisaient là. La première longe la rive gauche du Rhône, de Genève à Seyssel. La seconde relie, par un gué lors des basses eaux ou avec un bac à traîlle, les secteurs de la Michaille et du Pays de Gex, qui ouvre sur la

Franche-Comté par la vallée de la Valserine, à la route allant de Genève à Chambéry. Ce bac évitait aux voyageurs de tous ordres (marchands, soldats, pèlerins, etc.) de devoir aller chercher un pont, soit à Genève à 20 km en amont, soit à Seyssel à 40 km en aval. En 1277, dans un acte, figure comme témoin « *frater Guillelmus preceptor domus de cologniaco* », des termes qui signifient que cet établissement était important. D'un oratoire en 1196, ce lieu abritera par la suite un ensemble comprenant une chapelle, un cimetière, une maison d'habitation, des bâtiments d'exploitation, un four et une tuilerie dans une cour close. Une structure toujours existante aujourd'hui, sous une forme modernisée.

Un bâtiment des Templiers à Chevrier

Il est probable que durant son siècle d'existence, la commanderie de Cologny ait accueilli en lien avec la structure principale de Genève, située à l'époque dans le quartier de Rive, des troupes de Templiers en route vers Jérusalem ou revenant de la Terre sainte. Dans la région, il semble que l'Ordre possédait une quarantaine d'hectares de terres, à Cologny, mais aussi à Dingy, Vulbens et Chevrier. Dans ce dernier village, un bâtiment ayant appartenu aux Templiers, dont une porte est surmontée de la croix de Malte, est bizarrement accolé à l'actuelle chapelle Saint-Joseph, autrefois église paroissiale de Chevrier dédiée à Saint-Martin. Cette chapelle datant du XV^e siècle, classée au titre des monuments historiques grâce à ses peintures murales (des scènes christiques, mais aussi une représentation de Sainte-Victoire), est la plus ancienne église du territoire de la Communauté de communes du Genevois.



A Chevrier, la chapelle Saint-Joseph, accolée à un ancien bâtiment de l'Ordre des Templiers. (Coll. DE)



Le portail du domaine de Cologny, orné d'une croix de Malte, reconstruit par la famille Gay en 1965 en souvenir de la porte d'entrée de la chapelle des Templiers. (Photo DE)

Au fil des siècles, des Templiers aux équidés

En 1313, lorsque l'Ordre des Templiers est supprimé, les biens de Cologny passent aux chevaliers de l'Ordre de Malte, dont la commanderie se trouve à Compesières, dans l'actuel canton de Genève. Ces bâtiments, superbement conservés, existent toujours. Cette communauté religieuse va exploiter le site de Cologny durant des siècles. Situé dans l'ancienne paroisse de Bans, aujourd'hui rattachée à la commune de Vulbens, le domaine templier de Cologny deviendra ensuite une exploitation agricole. Au début du XX^e siècle, la ferme des Templiers est la propriété d'une famille Ravoire. En 1942, les bâtiments sont achetés par la famille Gay, de Vulbens. En 1965, ils construisent une porte en pierre, en souvenir de celle qui permettait jadis d'entrer dans la chapelle. Devenu aujourd'hui un centre équestre, l'ensemble abrite encore quelques pierres taillées de l'édifice originel. Et pour en savoir plus sur l'histoire des Templiers au Pays du Vuache, on peut utilement consulter le travail de recherche réalisé par D. Ernst.

Philippe Duret et publié dans les Échos Saléviens n° 3 (la Salévienne).

D. Ernst.

PAYS DU VUACHE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Murcier, le plus grand village de la commune de Savigny. Voici une carte postale éditée avant 1908 (*collection Dominique Ernst*), date de l'arrivée de l'électricité à Savigny. À première vue, cette photographie donne l'impression d'un village un peu miséreux. Mais à y regarder de plus près ce n'est pas le cas, car on voit qu'il y a un trottoir bien marqué, chose rare à cette époque dans les petits villages, et que la maison à gauche possède un toit flambant neuf.

Et voici la même photo aujourd'hui !

